

BOURSE

AUX JOUETS



→ Organisation

DÉPÔT : vendredi 1 décembre de 15h à 19h.

Il est perçu au profit de la Caisse des écoles 2 € d'enregistrement par feuille déposée.

VENTE : samedi 2 décembre de 9h à 12h.

RÉCUPÉRATION GAINS ET INVENDUS : samedi 2 décembre (13h à 14h)

↪ 20 % de retenue au profit de la Caisse des écoles sur le total de la vente des jouets.

↪ Les jouets ainsi que les gains non repris après 19 h reviendront à la Caisse des écoles.



→ RÈGLEMENT

1. Tous les articles devront **être complets, en parfait état**, porter une étiquette blanche qui puisse être enlevée sans abîmer l'article, avec, lisiblement :

- le numéro de l'article
- le prix demandé

Le tout sera répertorié sur **une ou plusieurs listes préparées à l'avance** (voir au dos).

Les articles abîmés ou non répertoriés sur la liste seront refusés.

Par mesure d'hygiène, **pas de peluche**. Merci.

2. Pensez à faire une copie de votre (vos) liste(s) si vous souhaitez vérifier vos invendus. Nous conservons les originaux.

3. Merci de prévoir des **prix ronds** (à partir de 0,50 €).

4. Les articles pouvant faire l'objet d'un don s'ils sont invendus devront être **marqués d'un point rouge** et indiqué sur la liste par une croix. Ils seront remis à des associations.

5. La Caisse des Écoles décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'articles déposés.





Bourse aux jouets du Samedi 2 décembre 2023

Nom :

Fiche n° (à remplir sur place) :

Adresse :

Téléphone (joignable pendant la vente) :

N° Article	Désignation de l'article	Tarif demandé	Don si invendu (x)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Total des ventes	
Déduction de 20 %	
Gains	